



# Des éoliennes autour de Sézanne ?

photo prise par drone - Avril 2022

**A**u début de l'année, M. le Préfet de la Marne a officiellement sollicité la Ville et les autres communes limitrophes du projet, pour émettre un avis sur la construction et l'exploitation d'un parc éolien sur le territoire des communes de Linthelles et de Pleurs, dit « Ferme éolienne de la Grande Plaine » comprenant 9 éoliennes et 3 postes de livraison.

Le 3 mars dernier, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a émis un avis défavorable sur ce projet, qui inquiète les élus sézannais à plusieurs titres. En effet, les éoliennes prévues mesureront 180 m de haut ; elles seront situées à seulement 9 km de Sézanne (celles qui existent déjà près d'Allemanche et La Chapelle Lasson sont à 12 km), et auront forcément un impact visuel sur l'environnement paysager de notre Petite Cité de Caractère®. Par ailleurs, les données relatives aux distances de l'étude environnementale sont contradictoires, ce qui est loin d'être rassurant.

En outre, notre territoire du sud-ouest marnais, comme l'ensemble de la Marne d'ailleurs, est déjà très fortement pourvu en éoliennes, qui, notamment la nuit, semblent encercler notre secteur.

Ces différentes implantations, avec des champs composés d'un faible nombre de dispositifs (souvent 6 ou 8 éoliennes) s'éparpillent d'une façon peu rationnelle et peu esthétique dans le paysage. Il serait donc préférable de suivre les préconisations de la Charte de la Mission UNESCO qui recommandent de privilégier l'extension des sites existants plutôt que d'augmenter le nombre de petits champs éoliens dispersés.

Enfin, les élus se sont interrogés sur les conséquences, pour l'environnement, du futur démantèlement des champs éoliens, avec des pales qui ne sont pas recyclables, et d'énormes massifs en béton, de plusieurs centaines de m<sup>3</sup>, et souvent presque à fleur de terre.

photo du tract



## Un tract très tendancieux

Vous avez sans doute reçu dans votre boîte aux lettres, il y a quelques semaines, un tract de l'association Environnement Champenois en Péril, intitulé « Stop à l'encerclement éolien de Sézanne ». La démarche de cette association est tout à fait légitime, mais ses méthodes le sont moins. En effet, le tract accuse la précédente municipalité de ne pas avoir « empêché la construction de ces parcs visibles derrière notre église (vue depuis le vignoble à Sans Souci) ».

Or, **c'est la première fois que la Ville doit officiellement émettre un avis sur un projet éolien.** De plus, **les communes n'ont aucune compétence en la matière,** ni aucun moyen juridique de s'opposer à des implantations d'éoliennes.

En second lieu, la photo du tract, qui laisse à penser qu'il existe déjà aujourd'hui des éoliennes toutes proches de Sézanne et de l'église St-Denis, est un **photomontage.**

Nous avons demandé à un photographe professionnel, Olivier Lattuga-Duyck, qui est aussi géographe, d'analyser la photo. Voici ses commentaires.

**1/ Le point de vue est impossible.** Pour avoir travaillé autour de l'église, au sol et par drone, je peux affirmer qu'il est **impossible d'avoir à la fois l'église de Sézanne et une vue directe sur les champs.**

En observant la photo page 18, prise par drone début avril 2022, c'est-à-dire depuis environ vingt mètres de hauteur, si on aperçoit bien des éoliennes, la distance les rend à peine visibles, et l'arrière-plan de l'église ne correspond pas. Sur le montage, on ne voit que des champs et des bois puis les éoliennes. **Dans la réalité, on peut clairement voir le reste de la ville de Sézanne derrière l'église.**

**2/ Ceci est confirmé par la comparaison avec une carte.** J'ajoute qu'**il n'y a pas d'éolienne à une telle proximité.** Les premiers moulins, sauf erreur de ma part, sont situés à proximité de Saint-Quentin-le-Verger, soit approximativement à treize kilomètres de l'église (et encore, je ne suis pas certain que ce soit tout à fait dans le même axe...). Il est impossible, quelle que soit la focale utilisée, d'obtenir cette image. Et de toute manière, elle ne serait pas recevable, car les éoliennes présentées ne sont pas sur le territoire de Sézanne.

**3/ En ce qui concerne l'image en elle-même, l'église et les arbres ont été détournés.** Pour preuve, le halo blanc qui suit les murs de l'église et les houppiers des arbres.

**4/ On aperçoit des grues de chantier. Compte-tenu de leur grande taille, il est impossible qu'elles puissent se trouver à cette hauteur-là,** comparée à l'église. Des engins de cette taille sont destinés à effectuer des travaux à plusieurs dizaines de mètres du sol, pas à cinq ou dix mètres.

**5/ Enfin, et sans même rentrer dans les détails, la qualité de la lumière ne correspond pas entre l'église et les éoliennes.** C'est-à-dire que la lumière arrive avec une inclinaison différente entre les deux parties de l'image. Cela se voit surtout au niveau des arbres.